



VILLE DE ROSHEIM



CONSEIL MUNICIPAL **DES JEUNES**

VILLE DE ROSHEIM

2024 - 2026

Les objectifs du CMJ

- Promouvoir la citoyenneté et la démocratie
- Découvrir le fonctionnement démocratique des institutions
- Participer à la vie locale et à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif
- Encourager les échanges entre les jeunes, leurs pairs, les élus locaux et les adultes citoyens
- Développer le lien social et intergénérationnel
- Initier le jeune à la prise de parole, au débat collectif et à la négociation
- Permettre à la municipalité de mettre en œuvre des projets cohérents en direction de la jeunesse

La composition du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes se compose de 12 jeunes élus maximum, pour un mandat de deux ans.

Pour être candidat à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes il faut :

- Habiter la commune de Rosheim
- Être scolarisé.e en classe de CM1, CM2 ou 6ème au Groupe Scolaire ou au collège de Rosheim

La campagne électorale

Les candidats remplissent une fiche de candidature qu'ils déposent auprès de leur chef d'établissement du **11 au 15 mars 2024**.

Toute candidature doit obligatoirement être accompagnée d'une autorisation parentale.

Les candidats pourront mener une campagne électorale à l'aide d'une affiche fournie du **lundi 18 au vendredi 22 mars 2024 à 12H.**

LE SCRUTIN

4 élèves en élémentaire et 8 élèves au collège, soit 4 élèves par niveau, seront élus par les établissements rosheimois comme représentants.

L'élection a lieu le samedi 23 mars 2024.



Sont électeurs, tous les jeunes domiciliés sur la commune de Rosheim, du niveau CM1 à la 6ème.

Établissement	Niveau des candidats	Niveaux des électeurs
Groupe Scolaire du Rosenmeer	<ul style="list-style-type: none">• 4 élèves de CM1• 4 élèves de CM2• 8 suppléants	Toutes les classes de CM1 et CM2 votent
Collège Herrade de Landsberg	<ul style="list-style-type: none">• 4 élèves de 6ème• 4 suppléants	Toutes les classes de 6ème votent

LES RÉSULTATS

Après le dépouillement des bulletins, les résultats sont proclamés et publiés le **soir de l'élection**.

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes est prévue **lundi 25 mars 2024 à 18H en salle du Conseil Municipal**.

Les modalités de travail

Pour les commissions et les séances plénières, un calendrier sera établi sur l'année.

Les conseillers municipaux des jeunes se répartissent dans 4 commissions, en fonction de leurs centres d'intérêt :

- **Environnement** : aider à protéger la nature
- **Solidarité & Cadre de vie** : aider les autres à vivre ensemble, améliorer notre vie quotidienne à Rosheim
- **Loisirs** : se divertir à Rosheim
- **Communication** : partager l'information à tous

Les **commissions** se réunissent toutes les 6 semaines (entre chaque vacances scolaires) le mardi et/ou jeudi à 17H30. Elles sont animées par deux interlocuteurs, un élu et un citoyen/conseiller.

Les **séances plénières** s'organisent le mercredi après-midi 3 fois par an, pendant 1H30, dans la salle du Conseil Municipal.





L'engagement des adultes

La commune, les élus coordinateurs, les élus et les citoyens animateurs :

- Garantissent le cadre légal, et assurent la sécurité physique et morale des jeunes
- Organisent les élections, en partenariat avec les responsables des établissements scolaires
- Animent et assurent le suivi des séances plénières, des commissions et la communication des manifestations
- Les élus coordinateurs rendent compte, aux séances des conseils municipaux de la commune, des décisions prises en Conseil Municipal des Jeunes.

Renseignements

Mairie de Rosheim

84, Place de la République
67560 ROSHEIM

Contact

03 88 49 27 60
mairie@rosheim.com

